

**EARLY BOOKING**

**- 10%**

JUSQU'AU 15 11 2019 !  
POUR TOUT SÉJOUR D'AU MOINS UNE  
SEMAINE ET SE TERMINANT AU  
MAXIMUM LE 31 JUILLET,

(offre non cumulable avec les autres promotions)

**FRAIS DE DOSSIER OFFERTS**

JUSQU'AU 15 11 2019  
POUR TOUS LES AUTRES SÉJOURS

**7 nuits = 6**  
**14 nuits = 12**  
**21 nuits = 18**

(3)



**Points écureuils**

(4)



## CONTACT

EURONAT  
SARL GESTNAT  
Lieu-dit Dépée  
33590 GRAYAN et L'HÔPITAL - FRANCE  
info@euronat.fr - www.euronat.fr  
00 33 (0)5 56 09 33 33



## TARIFS 2020

PRIX A LA NUIT

EMPLACEMENTS	FORFAIT POUR 2 PERSONNES - 1 INSTALLATION - 1 VÉHICULE - 1 TENTE ENFANT								
	01.04 01.05	01.05 13.06	13.06 04.07	04.07 18.07	18.07 15.08	15.08 22.08	22.08 12.09	12.09 01.10	01.10 31.10
Tente sans électricité <sup>(1)</sup>	14	16	29	39	42	39	32	16	14
Tente avec électricité 10 A <sup>(1)</sup>	18	23	37	44	51	44	40	23	18
Caravane ou Camping car + <sup>(1)</sup> électricité 10 A + eau + tout à l'égout	21	26	41	53	59	53	46	26	21
Personne supplémentaire + 10 ans	6	6	7.50	7.50	9	9	7.50	6	6
Enfant de 3 à 10 ans	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Enfant de moins de 3 ans	gratuit								
Animal domestique <sup>(2)</sup>	6								
Location de Frigo (Box à clés)	4.20								
Véhicule/tente supplémentaire <sup>(2)</sup>	5								

(1) (2) (3) (4) voir nos conditions générales

# HÉBERGEMENTS PRIX A LA NUIT (5)

## VILLAGES A

EUROPE, ASIE, OCÉANIE, POLYNÉSIE du samedi au samedi en haute saison

	Capacité max*	01.04 30.05	30.05 13.06	13.06 11.07	11.07 01.08	01.08 22.08	22.08 29.08	29.08 05.09	05.09 19.09	19.09 31.10
Gironde Duo - MH 17-27m <sup>2</sup> & MH Goéland*	2	41	60	84	101	103	95	84	60	41
MH 27-33 m <sup>2</sup>	4	47	66	91	117	119	103	91	68	47
Bandes Studio	3	42	61	85	103	105	96	85	62	42
Studio Garonne - Gironde Trois	4-3	43	62	87	107	108	99	87	64	43
Garonne 2 Pièces	4	46	64	89	115	116	101	89	66	46
Médoc 2 - Atlantique Quatre	4	48	70	91	123	124	104	91	74	48
Périgord	5	50	73	94	126	128	107	94	81	50
Estuaire	6	52	75	100	129	131	111	100	83	52
Aquitaine	5	55	78	107	143	145	124	107	85	55
Landes	6	58	89	114	146	148	132	114	92	58
Landais	6	63	97	125	167	169	145	125	102	63
Landais 3 - Provence	6	74	107	138	181	185	151	138	110	74

\*MH GOELAND uniquement du 06 Juin au 26 Septembre

## GRANDS MOBILE-HOMES du vendredi au vendredi en haute saison

	Capacité max*	01.04 29.05	29.05 12.06	12.06 10.07	10.07 31.07	31.07 21.08	21.08 28.08	28.08 04.09	04.09 18.09	18.09 31.10
MH 33 - 38 m <sup>2</sup>	4	54	76	104	128	133	115	100	87	54
MH 39 m <sup>2</sup> et +	4	56	79	109	130	137	128	116	90	56

## VILLAGES B

AFRIQUE, AMÉRIQUE DU NORD & SUD du dimanche au dimanche en haute saison

	Capacité max*	01.04 31.05	31.05 14.06	14.06 12.07	12.07 02.08	02.08 23.08	23.08 30.08	30.08 06.09	06.09 20.09	20.09 31.10
Côte Vermeille	4	52	74	98	130	132	115	89	80	52
Périgord	5	60	86	111	150	153	123	104	90	60
Aquitaine	5	65	94	125	171	174	140	125	107	65
Landes	6	68	98	130	185	188	160	140	111	68
Landais	6	76	108	143	201	204	185	160	120	76
Landais 3 - Provence	6	85	120	159	222	226	200	175	130	85
Girondin	6	133	180	240	305	310	280	240	200	133

## LES PETITS PRIX

POLYNÉSIE, MÉLÈZES, IFS

du samedi au samedi en haute saison

	Capacité max*	06.06 13.06	13.06 11.07	11.07 01.08	01.08 22.08	22.08 29.08	29.08 05.09	05.09 26.09
TENTE PAV (9)	4		49	89	91	73	51	
CABANE OCEANE - LODGE (NEW)	4-5		54	95	97	80	57	
MH SABLE	2	52	56	98	102	82	60	54
DUNE 2	2	54	58	102	104	83	62	57
DUNE 4 - Cabane	4	58	63	105	108	87	64	60
DUNE 5	5	60	65	107	109	89	66	62
GRANDE CABANE	6	62	86	111	114	100	86	64

\* capacité des hébergements, nous contacter -- suppléments : location draps 15€/lit/semaine, location Kit serviettes 12€/semaine -- animal domestique (2) : 6€/jour, véhicule supplémentaire (2):5€/jour

**-25 %**  
pour un séjour de  
3 semaines  
consécutives (7)

**-15 %**  
pour un séjour de  
2 semaines  
consécutives (6)

**EARLY BOOKING** sur les Studios Garonne, Garonne 2 Pièces,  
Tentes PAV, Dunes et MH Sable et Goélands.  
**- 10% jusqu'au 31.12.2019 ! (8)**  
Pour tout séjour d'au moins une semaine et se terminant  
au maximum le 1er Août. Offre non cumulable.  
**Frais de dossier offerts sur les autres séjours**

# Conditions Générales de vente - Extraits du règlement intérieur

Le versement des arrhes vaut "bon pour accord" des présentes conditions

## Conditions d'application des TARIFS & des PROMOTIONS

### Emplacements

(1) Tous les forfaits comprennent, en plus de votre installation, 1 ou 2 personnes, 1 véhicule, 1 tente enfant. Prises européennes.

(2) Voir les conditions générales.

(3) **Restez 7 nuits pour le prix de 6.** Offre valable du 01.04 au 25.07 et du 22.08 au 31.10 (réduction appliquée sur le prix moyen de base du séjour, hors tous les suppléments).

(4) **Point écureuils** : Euronat récompense la fidélité des campeurs ! Vos séjours à Euronat vous rapportent des points. Chaque fois que vous dépensez 10€ (Base : prix de revient moyen des nuits) à Euronat en camping ou caravanning, vous gagnez 1 point. À partir de 50 points accumulés, vous pourrez dépenser l'intégralité de vos points, sur votre prochain séjour : 50 points = 50 € de remise.

- Si vous n'effectuez aucun séjour pendant une période de 3 ans, vous perdrez l'intégralité de vos points.
- Les points fidélités sont désormais gérés sur votre compte client. Plus besoin de points ou de carte.

Les anciens points écureuils sont toujours valables selon leur année de délivrance, pour un maximum de 3 ans : ROSE jusqu'en 2021, BLEU MARINE jusqu'en 2020.

### Hébergements

(5) Entre le **26.06 et le 13.09** les locations s'entendent exclusivement à la semaine à partir de 16H et jusqu'à 10H, voir les tarifs pour les jours d'arrivée. Location minimum 2 nuits. Majoration de 20% pour toute location d'une seule nuit.

(6) Pour tout séjour continu de 2 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du **01.04 au 19.07 et du 21.08 au 31.10**

(7) Pour tout séjour continu de 3 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du **01.04 au 26.07 et du 07.08 au 31.10**

(8) Le séjour doit se dérouler avant le 1er Août. Le early booking est non cumulable avec les autres promotions. Le séjour doit être confirmé **avant le 31.12.19**

(9) 1 tente enfant est tolérée à côté des PAV au prix de 5,00€ /jour en supplément (voir nos conditions pour les dimensions de la tente), tout autre format est interdit aucun mobilier ou matériel supplémentaire ne sera fourni.

Un supplément sera demandé pour toute personne supplémentaire de + de 3 ans non comprise dans la capacité prévue par l'hébergement (8,50€ par nuit et par personne).

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### NOS PRIX COMPRENNENT :

En juillet et en août : le pot d'accueil les weekends et la distribution des messages et du courrier.

### OBLIGATOIRE :

**Taxe de séjour** (sous réserve de modification par la communauté de communes) : 0,60 € en camping et 0,99€ en location par nuit et par personne de + 18 ans. Frais de dossier : Il est perçu pour les frais de réservation une somme de 30 € par dossier. Cette somme reste acquise à la société dans tous les cas. La réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes représentant 25 % au moins du montant total augmenté des frais de dossier. En cas d'annulation, toutes les sommes versées (frais de dossier, arrhes ou totalité du séjour) restent acquises à la société.

**Assurance personnelle** : Il appartient au client de s'assurer. Euronat décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité d'Euronat en cas de dégâts dus aux chutes de branches, pommes de pins, d'intempéries, de catastrophes naturelles, en cas de vol par effraction, bris de glace...

### OPTIONNEL :

Assurance annulation SOCIÉTÉ AXELLIANCE : 1,60€ par nuit en location, 12€ par séjour en camping-caravanning (maxi 30 jours). La cotisation reste acquise à l'assurance dans tous les cas. Elle vous est proposée par défaut, merci de nous indiquer clairement si vous ne la souhaitez pas, au plus tard le jour du paiement des arrhes. Au-delà, votre souscription à l'assurance est considérée comme acquise et aucune demande d'annulation du contrat d'assurance ne pourra être acceptée, le montant de la prime étant versé directement à la compagnie AXELLIANCE.

**ANIMAUX DOMESTIQUES** : Tolérés en laisse (sacs sanitaires fournis) Identification et carnet de vaccination à jour exigés. Il est interdit de les laisser en divagation ou seuls dans les locations ou sur un emplacement.

**CARTES ACCEPTÉES** (pour règlement arrhes et séjour) : C.B. - VISA - MASTERCARD.

**HEURES d'ARRIVÉE ET DE DÉPART** : Le dépassement des horaires entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période louée sera facturée. Passé 24 heures et sans nouvelles de vous, la société reprendra la disposition de votre emplacement ou hébergement, sans remboursement des montants versés.

### MODALITÉS :

• EURONAT est un centre familial. Les personnes seules n'y sont admises que sous certaines conditions (Nous consulter).

• Le PASS sera délivré à votre arrivée, il sera demandé à chaque fois que vous rentrez dans Euronat, et peut être vérifié à tout moment par le personnel d'Euronat.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :  
www.medicys.fr - @: contact@medicys.fr - : 73 boulevard de Clichy 75009 Paris FRANCE- ( : 0033(0)1 49 70 15 93.

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté ». Les données personnelles, directes ou indirectes collectées sont enregistrées pour constituer un dossier client destiné à la gestion et le suivi des réservations, newsletter, page contact, mailing... Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit veuillez adresser un email à info@euronat.fr.

## FORMULE LOCATION

Le **PASS** : l'accès à la piscine d'eau douce, au tir à l'arc, et en haute saison : aux animations, aux activités, aux clubs enfants (nous consulter pour les conditions), aux soirées dansantes et spectacles.

**Informations et règlement des locations** :

Les arrivées en location se font à partir de 16-00, les départs jusqu'à maximum 10-00.

Le stationnement d'un véhicule à proximité de votre hébergement est compris dans le prix de l'hébergement, tout véhicule supplémentaire sera facturé à la nuit.

**KIT BEBÉ** : gratuit sur demande et sur réservation uniquement (lit bébé, baignoire, chaise haute).

Le solde doit être réglé **au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée, le défaut de paiement dans ce délai entraînera l'annulation de votre réservation.**

L'installation de tente, le stationnement de caravane ou camping-car sont interdits dans les villages de chalets et de mobile-home.

Sans réservation seules les locations disponibles à l'accueil sont proposées. Un ménage sera facturé pour toute demande particulière.

Pour toute personne supplémentaire (de + de 3 ans) au nombre de personnes comprises dans la capacité dans la catégorie de l'hébergement, un supplément sera facturé à la nuit.

Fourniture de couvertures, alèses et oreillers dans tous les habitats. (PAV et cabanes océanes : couettes et draps spécifiques fournis).

Les **modifications de dates** de séjour sont acceptées jusqu'à maximum **un mois avant la date d'arrivée.**

### OBLIGATOIRE :

Cautions de 150 € (chèque ou carte bancaire uniquement) par séjour durant toute la saison.

Etat des lieux fait par le client à son arrivée, aucune réclamation en fin de séjour ou postérieure au séjour ne pourra être prise en compte.

### FACULTATIF :

Location de draps : 15 € par lit et par semaine ou fraction de semaine.

Location de serviettes : 12 € (Kit confort = 2 grandes serviettes + 2 petites serviettes + 1 tapis).

Nettoyage de fin de location (si vous ne souhaitez pas le faire vous-même) : de 55 € à 145 € selon le type d'habitat. Le prix du ménage sera retenu sur votre caution, s'il n'a été effectué avant votre départ.

Prestation hôtelière :

- Ménage quotidien de 60 € à 120 € (nous consulter)
- Petit déjeuner (9-00 à 11-00) (avril à septembre). Formules à 6,50 € par personne.

## FORMULE CAMPING CARAVANING

### Informations, règlement du camping

- Maximum 6 personnes par emplacement et une seule installation principale (une grande tente ou un camping car ou une caravane)
- Maximum 1 tente annexe par emplacement au prix de 5,00 € / jour (toute tente dont la capacité est supérieure à 2 personnes ou >3m<sup>2</sup>)
- Les séjours s'entendent de 12-00 à 12-00.

- Le stationnement d'un véhicule sur votre emplacement est compris, les véhicules supplémentaires seront facturés à la nuit.
- Surface moyenne : camping ≈ 100 m<sup>2</sup> - caravanning ≈ 150 m<sup>2</sup>
- Emplacement tente avec électricité : électricité 220V / 10A (Normes européennes).

• Emplacement caravanning : électricité 220V / 10A (Normes européennes), eau, assainissement.

- Les **modifications de dates** de séjour sont tolérées sans supplément sur demande écrite, **jusqu'à max. 14 jours** avant la date d'arrivée

• **Pour tout séjour, la totalité du paiement doit être réglée, au plus tard le jour de l'arrivée.**

- L'installation de caravane, camping car, mini-bus, vans, camionnettes etc. sur les emplacements de camping n'est pas autorisée (risque d'enlèvement). Le remorquage d'un véhicule non autorisé entraînera la facturation forfaitaire de 110 €.

## Extraits du Règlement intérieur & Conditions particulières

### 1 - CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Tout séjour à Euronat, à quelque titre que ce soit, implique de la part des personnes concernées, l'acceptation sans réserves, des dispositions du présent-règlement.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Tenue-vestimentaire : Pour tout usager, à l'intérieur du village et sur la plage, la nudité intégrale est de rigueur, sauf par mauvais temps. Elle est exigée pour certaines activités (tir à l'arc, boomerang, etc.). Elle est par contre proscrite lors des spectacles, des manifestations en salle.

La direction du village peut refuser l'entrée à quiconque, sans avoir à justifier sa décision.

### 3 - INSTALLATIONS

Tentes Annexes : Dans les zones réservées au camping et au caravaning, la déclaration des tentes annexes et l'enregistrement nominatif de leurs occupants sont obligatoires. Les clients locataires d'un emplacement ne peuvent en aucun cas être payés par les occupants de tentes annexes. Selon le Plan d'Urbanisme de la commune de Grayan visé par la préfecture de la Gironde concernant les seules zones destinées à recevoir exclusivement des emplacements de camping et de caravaning, la Direction d'Euronat est amenée à interdire l'installation de tentes, de caravanes et de camping-cars dans les villages de mobile-homes et de bungalows.

### 6 - BRUIT ET SILENCE

Les usagers du village se doivent d'éviter tout bruit ou toute discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les instruments de musique, radio, télévision, électrophone, etc. ne sont tolérés qu'à condition d'être inaudibles dans le voisinage immédiat du lieu d'émission. De 22 heures à 7 heures du matin, le silence est de rigueur dans l'ensemble des villages, du camping/caravaning et des parcs à mobile-homes.

Les rassemblements et réceptions dans l'ensemble des habitats (tentes, caravanes, bungalows, mobile-homes) devront se dérouler de façon à ne jamais gêner les voisins, même pendant la journée.

### 7 - Animaux

Les propriétaires accompagnés d'animaux domestiques doivent les déclarer à l'accueil et conformément à la législation en vigueur, présenter les certificats de vaccination antirabique. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté.

Ils doivent être tenus en laisse, ne pas être laissés, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, dans les différents habitats. Les animaux sont strictement interdits sur les plages Sud et Centrale. Il existe une tolérance sur la plage Nord.

### 8 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Pour d'évidentes raisons de sécurité et de calme, la vitesse sur l'ensemble des voies du village, est strictement limitée à 20 km/h. Tout excès constaté et réitéré pourra conduire à la résiliation de l'accès à l'entrée du village, le véhicule étant alors placé sur le parking extérieur d'entrée.

Aucune circulation (y compris bicyclette, skate, patins à roulettes, etc.) n'est autorisée sur le piétonnier du centre commercial. La non-observation de cette mesure pourra entraîner l'exclusion du village.

### 9 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

#### A) HYGIÈNE

il est donc interdit :

- de polluer les points d'eau par des eaux usées (vaisselle, lavages, toilette, etc.)
- de laver les voitures, les caravanes, etc.
- d'installer des douches dont le rejet s'effectue directement dans le sol.
- L'accès des animaux aux blocs sanitaires est interdit.

#### B) PHOTOGRAPHIE/CINÉMA

Il est formellement interdit de photographier ou de filmer une ou plusieurs personnes sans leur consentement. L'infraction au présent Règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate, à la confiscation du film ou de la cassette contenus dans l'appareil, à l'effacement des images numériques.

#### C) PROPOS ET ATTITUDE

Le port de bijoux corporels intimes est interdit pour éviter son expulsion, le porteur est tenu de les enlever.

Toute personne en état d'ébriété ou occasionnant un scandale quelconque nuisant à la tranquillité du village sera immédiatement expulsée.

### 10 - SÉCURITÉ

**a) Incendie** : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Il en est de même pour les barbecues à charbon de bois. Pour les occupants du camping/caravaning, des barbecues sont mis à disposition, à proximité de certains sanitaires. Ils sont soumis à la stricte et permanente vigilance de leurs utilisateurs.

#### b) Baignade

En ce qui concerne la piscine, son règlement détaillé est affiché à l'intérieur, mais il est à noter ici la stricte obligation de la nudité pour y accéder.

### 11 - JEUX

Aucun jeu violent ou gênant (bruit, agitation), en particulier de ballon, ne peut être organisé à proximité de l'habitat. Sur initiative personnelle, ils doivent impérativement se dérouler sur les aires prévues à cet effet.